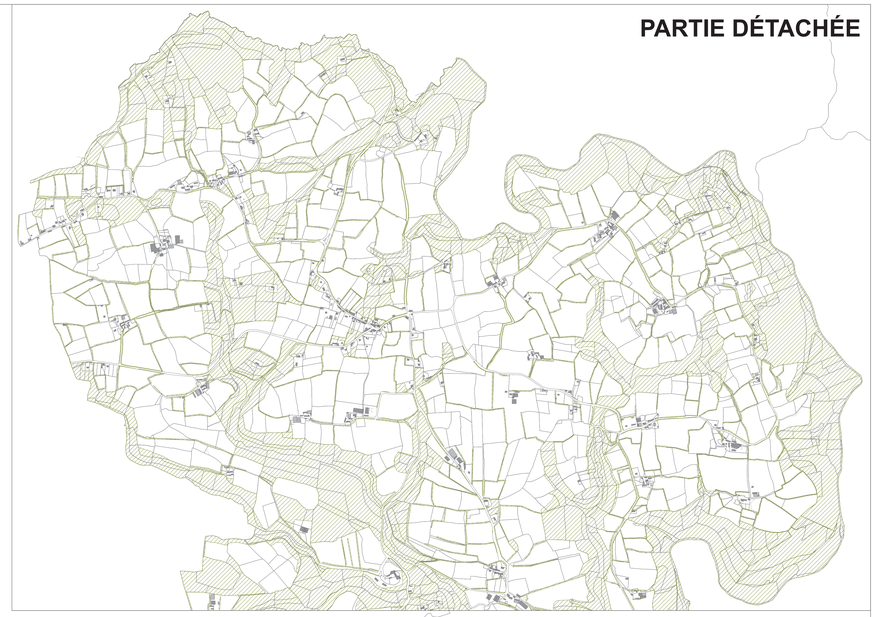

Réservoirs biologiques et corridors écologiques

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par).

PLAN LOCAL D'URBANISME
ÉLABORATION

BANNALEC

Finistère

Règlement graphique

Plan 6 sur 6

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue - (i) de l'article R.123-11 du Code de l'Urbanisme

Echelle : 1/10 000ème

Arrêté le : 20/12/2013
Approuvé le : 25/09/2015
Rendu exécutoire le : 22/10/2015

GEOLITT
Géomètre-Expert
un développement durable des territoires
7, rue Le Bleuzé - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 28 10 33 - Fax : 02 98 28 26 12
Bureau ouvert du lundi au vendredi
www.geolitt.fr